



Connaître, évaluer, protéger

Direction d'évaluation des risques

Comité d'Experts Spécialisé « Nutrition Humaine »

Procès-verbal de la réunion du 29 août 2018

Considérant le décret n° 2012-745 du mai 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Conclusions qui fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

mercredi 29 août 2018

Etaient présent(e)s pour les dossiers à l'ordre du jour de ce PV :

- Membres du Comité d'experts spécialisé
Catherine Atlan (uniquement le matin en audioconférence), Marie-Christine Boutron-Ruault, Blandine de Lauzon-Guillain, Anne Galinier, Jean-François Huneau, Emmanuelle Kesse-Guyot, Corinne Malpuech Brugère, François Mariotti (Président), Catherine Michel, Anne-Sophie Rousseau et Stéphane Walrand.
- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient excusé(e)s, parmi les membres du collectif d'experts :

Catherine Bennetau-Pelissero, Olivier Bruyère, Jean-Louis Bresson Béatrice Morio-Liondore, Jara Perez-Jimenez, Sergio Polakof, Jean-Marie Renaudin et Luc Tappy.

Présidence

François Mariotti assure la présidence de la séance pour les deux journées de réunion.



1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions est la suivante :

- **2017-SA-0143** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les femmes dès la ménopause et les hommes de plus de 65 ans.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLITS D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés à ce jour dans les DPI¹ et les dossiers ayant fait l'objet d'un achèvement et d'une adoption des conclusions, n'a pas fait apparaître des liens d'intérêts induisant un risque élevé de conflit d'intérêt.

Le président demande aux membres du CES de signaler un éventuel lien non déclaré ou non identifié après examen des DPI. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les saisines à l'ordre du jour de ce PV.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Validation des synthèses et des conclusions du CES des saisines suivantes

- **2017-SA-0143** : Actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les femmes dès la ménopause et les hommes de plus de 65 ans.

Le président vérifie que le quorum² est atteint avec onze experts sur dix-neuf experts ne présentant pas de risque de conflit d'intérêt.

La coordination présente une proposition de synthèse et conclusions du CES. Le document a été transmis à l'ensemble des experts du CES et fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications.

Les modifications apportées par les membres du CES lors de leur relecture du document et qui sont sujettes à débat sont discutées en séance.

Le CES apporte des modifications aux paragraphes traitant de l'étude des liens épidémiologiques entre les aliments, la sarcopénie et la dégénérescence maculaire liée à l'âge.

La coordination présente les nouveaux éléments concernant les données de consommation issues d'un appui scientifique et technique (AST) menée sur l'étude Inca 3 en juillet, ainsi que la liste des aliments considérés comme vecteurs importants en EPA/DHA, fer, iodé, zinc et vitamine C. Les conclusions intermédiaires ainsi que les recommandations finales sont discutées et validées.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la saisine n°2017-SA-0143.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

² Le quorum se calcule sur la base du nombre d'experts total pouvant siéger eu égard au risque de conflit d'intérêt.